

Focus – Le Paiement en ligne

Le saviez-vous ?

Vous avez désormais la possibilité de payer ponctuellement vos charges en ligne à partir de votre espace Extranet.

Mode d'emploi – Le Télépaiement (ou paiement en ligne)

En choisissant cette solution, vous avez la possibilité de garder la main sur la date et le montant exact de vos paiements. Vous conservez les mêmes facilités qu'avec l'utilisation du chèque (choix du montant et de la date) sans vous déplacer. Voici la marche à suivre :

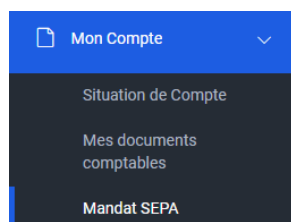
Etape 1 : Connexion :

Connectez-vous sur votre espace personnalisé Extranet à l'aide de vos identifiants et codes habituels.

(Ces codes sont disponibles sur votre appel de fonds)

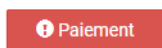
Accédez à votre compte

Connexion
[Mot de passe oublié ?](#)



Etape 2 : Cliquer sur « mon compte » puis « mandat sepa » :

Il est également possible d'accéder à l'écran suivant depuis la page d'accueil en cliquant sur le bouton « Paiement » qui apparaît pour l'instant en rouge.



Etape 3 : Choisissez l'option « télé-paiement (prélèvement à la demande) » :

TÉLÉ-PAIEMENT (PRÉLÈVEMENT À LA DEMANDE)

Cette option vous permet de gérer par le mode du prélèvement sur votre compte le montant du paiement. Celui-ci est à générer chaque fois que vous souhaitez utiliser ce mode de paiement (mensuel ou trimestriel). Ainsi ce mode de règlement est à rapprocher de l'utilisation du chèque sans pour autant vous obliger à faire un envoi ou à le déposer sur place.

CHOISIR CETTE OPTION

PRÉLÈVEMENT AUTOMATIQUE

Cette option correspond au mode de paiement par prélèvement mais après sa mise en place tout est géré par votre syndic. Après réception de votre demande de prélèvement nous vous contacterons pour finaliser la mise en place de votre prélèvement en fonction des options disponibles.

OPTER POUR CETTE OPTION

Mandat de prélèvement SEPA 030021300041

Nom* Nom du débiteur Prénom* Prénom du débiteur

Adresse* Numéro et nom de la rue du débiteur

Code Postal* Code Postal Ville* Ville

Pays* Pays

Coordonnées de votre compte

IBAN* Code Identification compte bancaire BIC* Code Identification Banque

Domiciliation bancaire* Nom de la banque

Un formulaire de Mandat SEPA s'affiche. Celui-ci est à remplir et à signer.

Retournez alors ce document par tout moyen (mail, courrier ou dépôt au cabinet) accompagné de votre IBAN (RIB).

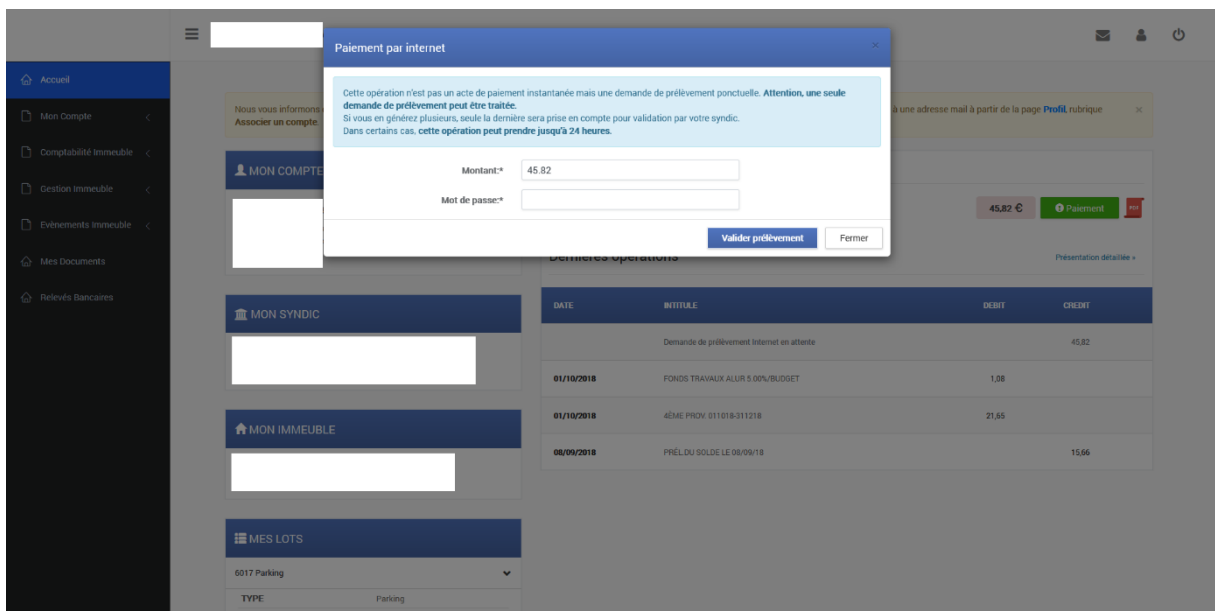
Cette étape est à réaliser uniquement lors de la première demande de paiement en ligne.

Une fois les éléments réceptionnés et validés par le syndic, le bouton « paiement » apparaîtra en vert afin de payer vos charges de copropriété en toute sérénité.

Etape 5 : Cliquer sur paiement



Après avoir cliqué sur le bouton (désormais en vert) la fenêtre suivante s'affiche.



Saisissez alors le montant puis validez pour procéder à la demande de prélèvement. Par défaut cette fonctionnalité vous propose de régler le montant correspondant à votre solde débiteur, mais vous pouvez tout à fait ajuster le prélèvement.

Une fois votre règlement validé, votre syndic sera informé de votre demande et la validera au plus vite. Votre compte sera débité sur un délai de 3 à 5 jours ouvrés.

A noter : dans une optique d'amélioration constante de nos services, notre site extranet est en permanente évolution. Aussi des différences peuvent apparaître entre ce guide et les services offerts.